

Compte rendu de séance du 16 mars 2017

Convocation du 7 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 16 février, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BAUDOUIN Daniel, Maire.

Présents : BAUDOUIN D. BUISSON A. DROUARD V. GRAVIER M. GRIJOLOT L. GUILLOTEAU D. MAGNERON J. PAGENEAU M.C. PROUST A.M. ROMANTEAU L. SIMONNET D. SIONNET C. TANGUY J.N.

Absents : MORIN-POUGNARD J.

Madame Line ROMANTEAU a été élue secrétaire

Le procès-verbal de la précédente assemblée a été lu et approuvé

ORDRE DU JOUR :

1. Préparation budgets 2017
2. Urbanisme (convention GEREDIS)
3. Avant-projet propriété LARGEAU
4. Ligne de trésorerie
5. Questions diverses

1 – PREPARATION BUDGETS 2017

Le Maire présente au conseil un projet de budget pour la commune en dépenses et recettes de fonctionnement et pour la régie photovoltaïque.

PAIEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 **2017-3-1**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT, qui permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, dans l'attente du vote du budget 2017, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016, hors remboursement de l'annuité en capital de la dette.

Vu que le quart des dépenses d'investissement inscrites au budget 2016, hors remboursement de la dette, s'élève à 129 677.05 euros (518 708.23 x 25%),

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE :

Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2017, les dépenses d'investissement suivantes pour :

- *Bâtiments scolaires : travaux de mise en sécurité du groupe scolaire et extension classe maternelle, au compte 2313-55 pour la somme de 10 000 €*
- *Achat signalisation, au compte 21578-40 pour la somme de 3 000 €*

DIT que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits obligatoirement au budget 2017.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces concernant cette opération.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 19 janvier 2017

2 – URBANISME

CONVENTION GEREDIS/ COMMUNE/BAUDRY Thomas 2017-3-3

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de financement avec GEREDIS pour l'extension du réseau public d'électricité nécessaire à la construction de Mr Thomas BAUDRY dans le hameau de La Clervaudière à Marigny.

L'estimation des travaux s'élève 14 373.50 € HT, financés comme suit :

- 5 749.40 € HT pris en charge par GEREDIS Deux-Sèvres
- 8 624.10 € HT à la charge du pétitionnaire

Le conseil n'utilisera pas son droit de préemption pour la vente d'une propriété située 1 chemin de Beauregard.

3 – AVANT PROJET PROPRIETE LARGEAU

Le Maire présente la nouvelle esquisse réalisée par le cabinet BRG pour le réaménagement du cœur du bourg, ainsi que le compte rendu de la visite de Mme NIGUES, architecte du patrimoine. Selon Mme NIGUES, la commune peut bénéficier de subventions importantes de l'Europe si toutes les tranches sont programmées simultanément. Le conseil émet un avis favorable par rapport aux préconisations de Mme NIGUES sur ce projet.

Le cabinet BRG va lancer l'appel d'offres pour les démolitions. D'autre part, en ce qui concerne le bâtiment appelé « forge », le conseil opte pour une salle ouverte avec un béton amélioré (sol propre, facile à entretenir).

AVENANT N°1 MISSION MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT PROPRIETE 3 RUE DE LA GARE (CŒUR DU BOURG) 2017-3-4

Par délibération en date du 19 février 2015, le conseil municipal décidait de confier à la SARL BRG et à Mr Cédric PAUMIER la mission de maîtrise d'œuvre pour la somme de 16 550 € HT.

Le Maire informe le conseil qu'un avenant s'avère nécessaire pour les raisons suivantes :

- Changement de statut juridique du cotraitant n°2, l'entreprise Cédric PAUMIER est devenue SARL PoOla Paysage 30 rue Emile Lepeu 75011 PARIS
- Dans le cadre de la mission, la demande de conservation de la forge et de préservation de traces de la maison par l'Architecte des Bâtiments de France a requis un travail supplémentaire afin d'adapter le projet.

Le montant total des honoraires s'élève désormais à 18 625 € HT, répartis de la façon suivante :

- 11 550 € HT pour la SARL BRG
- 7 075 € HT pour la SARL PoOla Paysage

Le conseil municipal donne son accord pour la signature de cet avenant n°1 et toutes les pièces nécessaires.

4 – LIGNE DE TRESORERIE 2017-3-2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2017,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de 300 000 Euros.

Article 2 : d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

DEVIS

Le Maire présente le devis de l'entreprise STPM pour les travaux de voirie 2017, le conseil donne son accord pour la somme de 41 088 € TTC. Le devis de l'entreprise Thierry ROLAND pour les travaux de couverture de la classe GS CP est également accepté pour un montant de 23 197.80 € TTC avec la plus-value.

DIVERS

- Le conseil décide de participer à la journée de l'Autisme en illuminant la mairie en bleu.
- Pour l'achat de logiciels PUBLISHER en vue de la réalisation du prochain bulletin municipal, voir si l'on ne peut pas bénéficier de la licence « éducation ».

BUREAU DE VOTE ELECTIONS PRESIDENTIELLES

23 avril 2017

8 h à 12 h : D. Baudouin – C. Sionnet – L. Grijolot

12 h à 15 h 30 : M.C. Pageneau – V. Drouard – J. Magneron

15 h 30 à 19 h : A.M. Proust – J.N. Tanguy – M. Gravier

7 mai 2017

8 h à 12 h : D. Baudouin – D. Simonnet – L. Romanteau

12 h à 15 h 30 : L. Grijolot- V. Drouard – M.C. Pageneau

15 h 30 à 19 h : A.M. Proust – D. Guilloteau – J. Magneron

Le Président,

Les membres du conseil municipal